



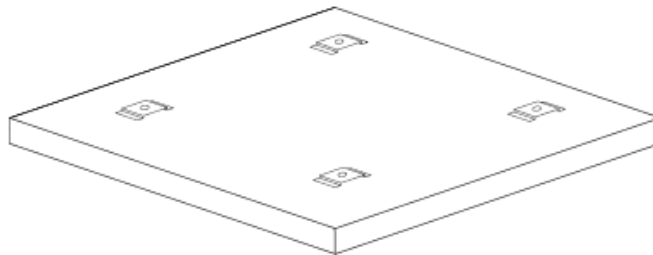
Le meilleur du rayonnement

NOTICE D'INSTALLATION
à lire attentivement avant toute opération

Cassettes DYNABOX AX

200W - 300w – 600w – 750w

*à fixer, à suspendre ou à encastrer
dans le plafond*



GUIDE A CONSERVER PAR LE GESTIONNAIRE DE L'INSTALLATION

DOMAINE D'UTILISATION

Les cassettes DYNABOX AX sont adaptées au chauffage destiné aux magasins, halls d'exposition, salles polyvalentes, bureaux, etc...

PRECAUTION D'EMPLOI

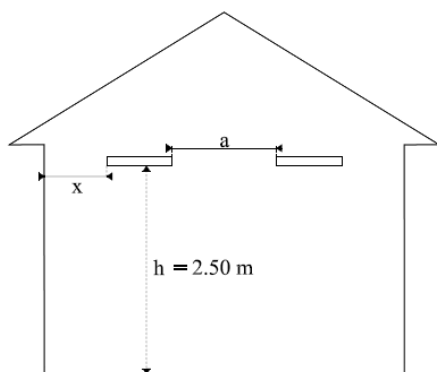
Les cassettes sont de classe 1, à relier à la terre. Elles doivent être installées et raccordées conformément à la NFC 15-100. Il est nécessaire d'équiper l'installation d'un dispositif à coupure omnipolaire ayant une ouverture de contact d'au moins 3 mm. Les cassettes DYNABOX AX sont conformes à la Norme NFC 73-630 et au protocole d'essai PE103.08/91.12.16. Ne pas encastrer les appareils dans des matériaux ne résistant pas à une T° de 60°C. Le choix des émetteurs se fait en fonction de la puissance unitaire des appareils, égale au rapport de la puissance à installer par le nombre d'appareils, mais aussi en prenant compte sa T° superficielle ou l'éclairage énergétique requis par les occupants du local.

REGLE D'IMPLANTATION

Le nombre minimum de cassette (N) sera supérieur ou égal à (S/H^2) ; S étant la surface du local chauffé et H la hauteur d'installation des cassettes.

FIXATION

Les cassettes DYNABOX AX sont du type à fixer, à suspendre ou à encastrer dans le plafond. Avant de positionner les cassettes, il faut respecter les distances minimales suivantes



hauteur minimale: $h = 2.50 \text{ m}$
distance minimale: $a = 0.60 \text{ m}$
distance maximale: $a = h$

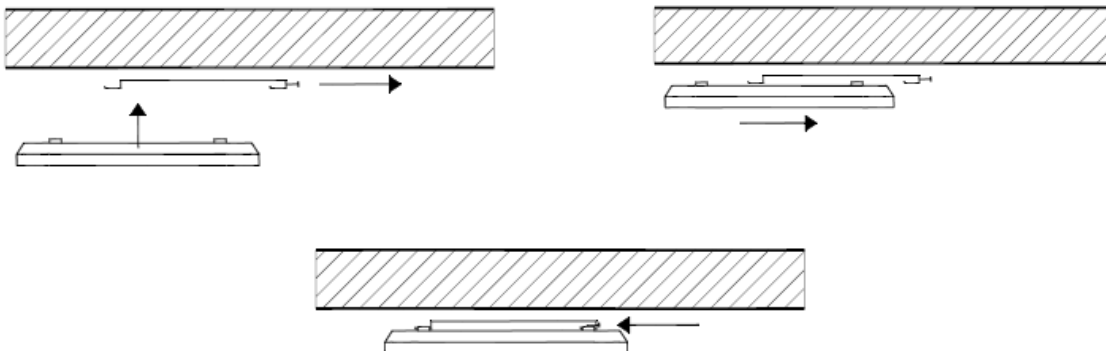
$h = 2.50 \text{ m}$ $x = 0.60 \text{ m}$

$h = 3.50 \text{ m}$ $x = 1.20 \text{ m}$

$h = 4.00 \text{ m}$ $x = 1.80 \text{ m}$

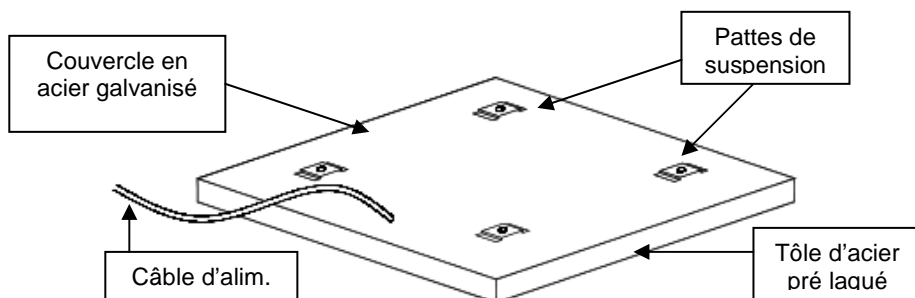
FIXATION AU PLAFOND

Pour fixer les cassettes au plafond, visser les pattes de fixation directement au plafond selon le croquis ci-dessous :



CASSETTE SUPENDUE

Longueur maxi. préconisée des chaînettes : 1,5m. Les fixations par tiges filetées, câbles rapides, chaînettes ou étriers devront être choisies de façon appropriée pour s'adapter à la surface de fixation et au poids de la cassette. Elles doivent toujours être montées en position horizontale.



CASSETTE ENCASTREES DANS UN PLAFOND

Pour l'utilisation dans les établissements recevant du public, les cassettes + le plafond devront satisfaire à l'arrêté du 21.04/93. La fixation de la cassette DYNABOX AX doit être indépendante de celle du plafond. Utiliser le même type de fixation que pour les cassettes suspendues.

Cassette AX intégrée dans un plafond suspendu



RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Alimentation 220-230 V monophasé. La cassette est équipée d'un cordon d'alimentation à 3 conducteurs de 1 mm². Longueur 1m.

Marron = Phase Bleu = Neutre Vert & Jaune = Terre

REGULATION ET PROGRAMMATION

L'ensemble des cassettes d'un même local doit être piloté par thermostats satisfaisants aux prescriptions de la norme les concernant. Ce thermostat doit être positionné à une hauteur comprise entre 1,5. et 1,8m à un endroit où la T° est représentative de celle de la zone d'occupation du local.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Code	EAN	Type	Long.	Larg.	Haut.	W.	Kg	Classe
312000	3661529009386	AX200	593	593	30	200	5	IP44
312001	3661529009119	AX300	593	593	30	300	5	IP44
312002	3661529009126	AX600	1193	593	30	600	10	IP44
312003	3661529009133	AX750K	1193	593	30	750	10.09	IP54
312004*	3661529009140	AX750N*	1193	593	30	750	10.09	IP65

* : Non tenu en stock,

uniquement par quantité (nous consulter pour délai)

CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE

L'appareil est garanti 2 ans contre tout vice de fabrication et défaut de matière. La garantie n'est accordée qu'après reconnaissance de la défectuosité par nos services techniques. La garantie ne couvre pas les appareils ou pièces détériorées ou brisées par accident (chute ou choc par exemple) en cas de transport, par un usage anormal ou par la non observation des prescriptions de la notice d'utilisation. Les réparations ou modifications qui pourraient être effectuées sur nos appareils par l'acheteur ou par un tiers autre qu'un revendeur accrédité, font cesser toute garantie de notre part, ceci par souci de la protection et de la sécurité de l'usager. La responsabilité du constructeur ne peut être recherchée au titre de l'installation, cette charge ne lui incombant pas. Cette garantie n'est accordée que si les cases ci-dessous sont remplies par le vendeur au moment même de la vente.

À remplir par le vendeur

Nom					
Adresse					
Date de vente					
Modèle	AX200	AX300	AX600	AX750K	AX750N

Cachet du vendeur